

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1500/SG/FIN autorisant la société PR AC, art, à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, place Ménélik, titre foncier n° 152

n° 74-1500/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
26 septembre 1974

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1974

Date du numéro
10 octobre 1974

TEXTE INTÉGRAL

La Société P.R.A.C. S. à r.l. est autorisée à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, Place Ménélik, d'une superficie de 315,48 mètres carrés. et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 152 au nom de la succession Minas Nicoletto.